

Les droits des enfants à la lecture

- 1. Les enfants ont le droit humain élémentaire à la lecture.
- 2. Les enfants ont le droit d'accéder aux textes en format imprimé et numérique.
- Les enfants ont le droit de choisir ce qu'ils lisent.
- 4. Les enfants ont le droit de lire des textes qui reflètent leurs expériences et langues, qui fournissent des fenêtres vers les vies des autres, et qui ouvrent des portes vers notre monde diversifié.
- 5. Les enfants ont le droit de lire pour leur plaisir.
- Les enfants ont le droit à des environnements favorables à la lecture pour des partenaires de lecture renseignés.
- Les enfants ont le droit à une période prolongée réservée à la lecture.
- Les enfants ont le droit de partager ce qu'ils apprennent à travers la lecture en collaborant avec les autres au niveau local et global.
- Les enfants ont le droit d'utiliser la lecture comme une rampe de lancement pour d'autres formes de communication, telles que la rédaction, la parole et la représentation visuelle.
- Les enfants ont le droit de bénéficier des ressources matérielles et financières des gouvernements, des agences et des organisations qui soutiennent la lecture et l'apprentissage de la lecture.